

Problèmes relatifs à l'habitat et aux conditions d'existence, la cinquième difficulté des habitants des villes chinoises :

Par une simple feuille de registre d'état civil, les villes déchirées en deux mondes séparés

« Faut-il ou non abandonner le registre d'état civil actuel ? »

Par Wei Cheng, chroniqueur sur le site chinois du quotidien britannique « Financial times »

Date : 12 février 2007

Résumé : Selon les chiffres officiels du gouvernement chinois, depuis les années 1990, pour des raisons essentiellement économiques, l'exode rural vers les grandes villes a doublé, représentant aujourd'hui plus de 10% de la population totale, soit près de 150 millions de personnes, dont 80% sont des *nongmin gong* (ouvriers-paysans) qui occupent les positions les plus basses du marché du travail. Avec le système d'état civil propre à la Chine, ils restent des « gens de la campagne » même s'ils travaillent et vivent depuis de nombreuses années en ville.

D'après l'auteur, l'aspect le plus important du *hukou* [pièce d'état civil mentionnant le lieu obligatoire de résidence]) réside dans le fait qu'il confère des droits et avantages sociaux (prise en charge médicale, accès à l'éducation ou au logement entre autres formes de protection sociale) uniquement aux habitants des villes. C'est pourquoi, alors que les citadins profitent des services bon marché offerts par les ouvriers-paysans et que les villes grâce à cette main-d'œuvre nombreuse développent leur économie, beaucoup de gens en adoptant une vision plus large appellent à la suppression du système de registre d'état civil pour que les ouvriers-paysans puissent avoir accès aux mêmes prestations et à la même protection sociale en ville.

L'auteur évoque une série d'exemples illustrant cette situation dans le monde, et propose, afin de développer mieux encore l'économie, d'abandonner ce système de registre d'état civil qui mène à une opposition entre villes et campagnes, pour instaurer complètement la liberté de résidence des citoyens. Il réfute par la même occasion la théorie des « bidonvilles des indigents », que défendent les partisans du maintien de ce système. Plus important encore, l'auteur s'attaque à une question au cœur de la controverse : l'abandon du système de registre d'état civil permettrait-il à l'ensemble des ouvriers-paysans un véritable accès aux services relevant de la protection sociale ou alors se

limiterait-il à une valeur symbolique, celle notamment de l'« égalité des droits pour tous les citoyens ». En fait, les conséquences les plus probables seraient une forte pression immédiatement ressentie par les gestionnaires des villes dès l'abandon de ce système : ceux-ci se demandent s'il faut ou non accorder une protection sociale de base à tous les paysans qui viendraient s'installer en ville ? Et dans ce cas, doit-on craindre un exode massif vers les villes ?

Le problème du registre d'état civil a non seulement trait aux conditions de vie et aux perspectives des ouvriers-paysans, mais en même temps, il concerne le bien-être des villes et de leurs habitants d'origine. Cette mise en regard rationnelle permet d'approfondir notre réflexion : il est certain que le registre d'état civil amène des inégalités de répartition des aides sociales et des droits, mais la résolution de ce problème crucial se résume-t-elle à déchirer une simple feuille de registre d'état civil ?

[Fin]

« Faut-il ou non abandonner le registre d'état civil actuel ? », Wei Cheng, chroniqueur sur le site chinois du quotidien britannique « Financial times », 12 février 2007



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>